

ON S'ABONNE.
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an... 16 fr.
Six mois... 9 fr.
Trois mois... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS:
ANNONCES, 25 centimes la ligne;
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne;
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Table with columns: CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates, routes, and times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 13 Septembre 1865.

BULLETIN

Samedi, 9 septembre, a eu lieu à Saint-Sébastien l'entrevue de la reine Isabelle et de l'Empereur Napoléon.

Le gouvernement a chargé M. Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, de se tenir au courant de l'affaire Ott, et de rendre compte de ses informations à M. le ministre des affaires étrangères.

La Patrie de ce soir nie que le gouvernement français ait protesté auprès des cabinets de Berlin et de Vienne contre les stipulations de Gastein, le gouvernement impérial s'étant tenu complètement à l'écart depuis que la question des duchés, dont la solution fut vainement cherchée à la conférence de Londres, a été traitée exclusivement par les deux grandes puissances allemandes.

Les lettres de Rome, du 6, annoncent que le Pape a ajourné son retour au 15 septembre. La mort du prince de Musignano avait plongé Rome dans le deuil. Une vive sensation avait été produite dans cette ville par l'arrivée inattendue du député italien Boggio.

L'anniversaire de l'entrée de Garibaldi à Naples a été célébré dans cette ville avec éclat. La ville était pavoisée et illuminée.

Les princes Alfred et Arthur d'Angleterre sont attendus le 31 octobre à Constantinople.

Les lettres de Constantinople du 30 août constatent que l'épidémie tendait à disparaître complètement et que les affaires reprenaient.

On écrit de Portsmouth que la ville vient de décider l'érection d'un petit monument destiné à perpétuer le souvenir de la visite des escadres françaises.

Des lettres de Madrid disent que le bruit court qu'il est sérieusement question d'un projet de mariage entre le prince Amédée de Savoie et la princesse Isabelle, fille aînée de la reine.

Le prince Amédée a diné le 7 avec LL. MM. Le paquebot la Floride, qui vient d'arriver à Saint-Nazaire, apporte des nouvelles très-satisfaisantes du Mexique. Les guérillas juaristes continuent à fuir devant nos troupes, qui trouvent partout les populations très-sympathiques.

M. Jefferson Davis passera décidément devant une cour d'assises, probablement devant celle de Norfolk (Virginie), qui sera présidée par M. Chase. Les propriétaires de la Caroline du Sud se plaignent que les nègres de cet Etat ne veuillent travailler que moyennant l'emploi de la force armée.

Le bruit courait à la Havane qu'un vapeur espagnol, venant de San-Domingo, avait été saisi à Samana, par les révolutionnaires haïtiens.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU. Dépêches télégraphiques. (Agence Havas.) Espagne. Saint-Sébastien, 9 septembre, soir.

L'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial sont arrivés ici à trois heures de l'après-midi. La population leur a fait l'accueil le plus cordial.

Le roi attendait Leurs Majestés à la gare. La reine est descendue au bas de l'escalier pour recevoir Leurs Majestés Impériales.

L'Impératrice a embrassé la reine, l'infante Isabelle et le prince des Asturies. Leurs Majestés espagnoles et françaises se sont montrées au balcon du palais.

Clamenge. — Oui, madame, dit sèchement Clotilde, mais à l'heure où d'habitude chacun est à la promenade.

— C'est bien par hasard, en effet, reprit Raymond, qu'une lettre à écrire m'avait retenu à l'hôtel.

— Oh! si; seulement j'aurais joué, je crois, d'une tout autre façon. A ces mots elle se leva. La plupart des dames suivirent son exemple.

« Sans cultiver la musique, dit M. d'Armentière, je l'aime et je la comprends. La vôtre m'a fait passer, ce matin, une heure délicieuse.

— On croirait vraiment, M. le duc, que vous rangez vous-même dans cette dernière catégorie. Cependant, d'après ce qu'on nous disait tout à l'heure.

— Que vous a conté M. Maugin? interrompit vivement M. d'Armentière. Il tenait d'un ami employé au ministère de la guerre que votre famille avait sollicité pour vous un congé de trois mois.

— Avec les fenêtres ouvertes! s'écria M^{me} de Clamenge. La reproduction est interdite.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 13 septembre 1865.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre II.

A propos de musique, le duc, s'attachant à la rêverie profonde où il était plongé depuis son colloque avec Alexis, exprima vivement à Clotilde le plaisir qu'il avait éprouvé à l'entendre jouer du piano.

« Vous m'avez prise en traité, Monsieur le duc: je croyais jouer pour moi toute seule!

« Avec les fenêtres ouvertes! s'écria M^{me} de Clamenge.

La reproduction est interdite.

la main sur l'épaule du prince des Asturies; la reine d'Espagne avait la main sur l'épaule du prince Impérial.

Leurs Majestés ont été très acclamées. Elles sont allées ensemble à l'église. Il y a eu ensuite revue puis dîner à l'Hôtel-de-Ville.

Russie. Varsovie, 10 septembre.

Dans les manœuvres militaires, qui ont eu lieu avant-hier, le lieutenant-général, comte de Berg s'est trouvé engagé, par hasard, au milieu d'une charge de cavalerie et a reçu au pied une contusion suivie d'enflure.

Belgique. Bruxelles, 10 septembre.

Un décret royal interdit l'introduction en Belgique et le transit de peaux, de viandes fraîches non salées, de suif non fondu et de débris à l'état frais, provenant de toute espèce d'animaux de la race bovine.

Turquie. Francfort, 11 septembre.

Le journal l'Europe, faisant connaître les propositions de Daoud Pacha et les conséquences que leur adoption aurait pour la Syrie, dit que le Liban serait constitué en une province quasi-autonome, s'administrant par elle-même, sans relever des Pachas environnants, gérant des finances dans une mesure suffisante pour que ses services publics n'attendent pas de fonds de Constantinople et possédant une force armée en mesure de pourvoir à la sécurité publique.

Portugal. Lisbonne, 10 septembre.

M. José Carlos Mardel Ferreira, ministre du Mexique près les Cours de Madrid et Lisbonne, résidant habituellement à Madrid, vient d'être nommé consul-général du Mexique à Lisbonne.

On mande de Rome, le 7 septembre:

Ce matin, ont eu lieu à Saint-Louis-des-Français, les obsèques solennelles du prince Joseph Bonaparte. Tous les corps de l'armée d'occupation y étaient représentés. Les membres de l'ambassade de France, les officiers français et pontificaux et les carrosses de tous les princes romains suivaient le corbillard.

d'une immense fortune. Est-ce cela?

— Oui, mademoiselle.

— Vous ne l'aviez pas vue, ajoutait-on, depuis cinq ans que votre régiment est en garnison à Rome. Il était convenu que vous vous rencontreriez à Mont-Dore, où elle serait amenée par votre mère.

— En effet, je n'y suis moi-même que par suite de cette convention.

— Mais une indisposition de son père la retient au château de Vignolle, en Touraine. Ce qui m'étonne, c'est que vous ne couriez point l'y rejoindre, M. le duc.

— Ma mère, en m'informant, par une lettre arrivée ce matin, que leur voyage aux eaux est abandonné, ajoute qu'avant huit jours ils seront tous à Paris. C'est là que nous nous reverrons.

— J'admire votre patience! A la place de M^{lle} de Vignolle, j'en voudrais beaucoup à un fiancé si flegmatique.

— Fiancé! répéta Raymond en frissonnant. Puis il ajouta à plusieurs reprises, avec l'accent d'une profonde pitié: « Pauvre Blanche! »

— Elle s'appelle Blanche! murmura machinalement Clotilde. Blanche de Vignolle! Un beau nom! Est-elle jolie? »

Le duc n'écoutait pas; M^{lle} Erneville réitéra sa question: « Je n'en sais rien, dit-il. Elle ne l'était pas il y a cinq ans. »

La saison touchait à sa fin; les baigneurs s'en allaient peu à peu. Le départ de plusieurs personnes, entre autres Alexis Maugin, modifia la disposition de la table d'hôte, et le duc se trouva placé près de Clotilde.

Tout le monde, à Rome; regrette la mort du prince Bonaparte. Depuis quelque temps, il était indisposé, et il s'était rendu à Naples pour y prendre les bains; mais voyant que sa santé ne s'améliorait pas, il rentra à Rome, où il commença à se rétablir, et il était en état de faire queques promenades en voiture lorsqu'il fut saisi par une fièvre brûlante. Samedi matin, il reçut le saint-viatique et mourut le lendemain. Tout le monde regrette cette perte. A Rome, le prince Joseph Bonaparte était aimé et estimé. On admirait chez lui une grande affabilité, une conduite des plus nobles et surtout une charité toute particulière pour les malheureux. Il achetait souvent aux enfants pauvres de la mercerie pour la colporter en ville, avec cette inscription: Protégez le petit commerce. Le prince Joseph Bonaparte avait voté une sorte de culte à sa mère. Tous les matins, à 11 heures, il avait l'habitude d'aller à l'église de Sainte-Marie-in-Via-Lata pour prier sur le tombeau de sa mère et y déposer une couronne de fleurs. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église nationale de Saint-Louis-des-Français, avec les honneurs dus à un général de division.

D'après la Patrie, les mesures de sécurité, signalées comme indispensables par la dernière lettre du ministre des travaux publics aux directeurs des compagnies de chemins de fer, sont en ce moment étudiées avec la plus grande activité et seront appliquées dans un très-court délai. Les compagnies ont pris les mesures nécessaires pour établir un système de communication satisfaisant entre tous les wagons d'un même train, et cette amélioration sera universellement appliquée dans un délai qui ne dépassera pas le 1er janvier prochain. Enfin, on annonce que les compagnies ont reconnu la possibilité d'organiser, sur tout le réseau, des trains mixtes de voyageurs et de marchandises avec des tarifs inférieurs à ceux des trains ordinaires, et qu'elles se proposent de généraliser prochainement ce nouveau service, qui sera particulièrement avantageux pour les habitants des campagnes.

Notre correspondance ajoute: Des essais vont avoir lieu, sur plusieurs de nos voies ferrées, pour l'application d'un système de communication et d'avertissements

« Que vous a donc fait ce pauvre M. Maugin? lui demanda-t-elle en riant.

— Que sais-je? répondit-il d'un ton badin. Les antipathies s'expliquent-elles? Esprit de contradiction peut-être. Je suis ainsi fait, Mademoiselle, que M. Maugin pourrait bien me déplaire uniquement parce qu'il vous plaît trop.

— D'autres appelleraient cela jalousie. Vilain sentiment dont je vous croyais incapable!

— Vous le blâmez bien, sévèrement!

— Faudrait-il vous en faire un mérite?

— Mais... on dit qu'en général les femmes nous le pardonnent sans trop de peine.

— Quant à moi, je ne le pardonnerai jamais qu'à un seul.

— M. Alexis Maugin? Jemanda vivement Raymond.

— Lui ou un autre, que vous importe? répliqua-t-elle avec coquetterie.

— En effet, je n'ai nul droit de le savoir! dit-il d'un air triste.

Jusque là ils avaient plaisanté; mais que de sérieux, parfois, sous le voile de la plaisanterie! L'accent ému de M. d'Armentière toucha Clotilde; elle reprit à demi-voix:

« Le regrettez-vous beaucoup, M. le duc? — Oui, mademoiselle, répondit-il, avec un regard qui attestait sa sincérité.

entre les wagons d'un même train. L'appareil qui a le plus de chance d'être adopté consisterait dans une sonnerie qui correspondrait de chaque compartiment au wagon du conducteur de train. En outre des vasistas réciproquement libres seraient établis d'un compartiment à l'autre.

Revue des Journaux

Le Constitutionnel termine par les lignes suivantes son Bulletin rédigé par M. Edouard Simon :

Nous croyons savoir qu'à la suite de la mort du nommé Ott, français de passage à Bonn, le ministre des affaires étrangères s'est empressé d'écrire au chargé des affaires de France à Berlin, en l'engageant à suivre avec attention l'instruction qui sera donnée à cette affaire par les autorités prussiennes, et à lui transmettre exactement les renseignements qu'il aura recueillis à ce sujet.

Le Journal des Débats fait observer, sous la signature de M. David, que le principal obstacle qui s'oppose à la réorganisation politique de l'Allemagne, c'est l'incompatibilité de la démocratie qui aspire à l'unité et des nombreuses souverainetés qui se partagent le sol et qui ne sauraient, quoiqu'en disent les unitaires, ni disparaître, ni rester assez fortement unies pour former un tiers-parti capable de tenir en échec la Prusse et l'Autriche.

Le Monde n'a pas lieu de se montrer rassuré en ce qui touche la conduite du gouvernement italien lors des prochaines élections. « Le nouveau ministre, M. Natoli, écrit-on de Florence à ce journal, soutiendra ses candidats à outrance, et, placé entre deux candidats de partis différents, il appuiera celui de gauche, un républicain même, pour écarter un candidat conservateur. »

On lit dans la *Correspondance de Gènes*, 5 septembre, adressée au *Monde*, et reproduite sous la signature de M. E. Taconet :

« Les lois qui assujettissent les clercs à la conscription commencent à produire leur effet. L'*Avanguardia* de Turin annonce que deux soldats de la garnison vont chaque matin célébrer le saint sacrifice au sanctuaire de la Consolata. Ce sont deux prêtres que les nouvelles lois militaires ont forcés d'entrer au service. Quel scandale pour donner deux soldats de plus à l'armée ! »

L'Avenir National estime que deux conditions sont indispensables pour donner à l'alliance anglo-française le caractère qu'elle doit avoir :

D'un côté, écrit M. Foucon, la France doit jouir de toutes les libertés constitutionnelles dont jouit elle-même l'Angleterre, car il ne faut pas que celle-ci puisse nous dire qu'elle n'a aucun moyen de contrôler nos actes publics, tandis que la liberté de la presse et le droit de réunion établis chez elle démasquent à nos yeux le moindre de ses mouvements.

Mais, en revanche, il faut que nous puissions compter que notre alliée a rompu d'une façon absolue avec la féodalité européenne. La France représente toujours sur le continent le principe qui doit finir un jour par avoir raison de cette féodalité.

Le journal *La Liberté* applaudit de grand cœur à l'alliance anglo-française ; il regrette toutefois que l'émulation des deux pays

dernier auquel je permettrais la jalousie. — Oh ! merci ! murmura le duc presque tout bas, avec un chagrin qui fit monter le rouge aux joues de Clotilde.

« D'Armentière, êtes-vous de notre partie d'après-demain ? cria au même instant, de l'autre bout de la table, un ami de Raymond, un jeune officier.

— Quelle partie ? — Une excursion au pic de Sancy, en compagnie de ces dames et de plusieurs de ces messieurs.

— Certainement, répondit Raymond ; avec le plus grand plaisir. »

Le surlendemain, par une radieuse matinée, une dizaine de personnes se mettaient en route, montées sur ces petits chevaux du pays, si vifs, si durs à la fatigue, au pied si léger et si sûr en même temps que, dans les passages difficiles, le mieux est de s'abandonner à sa monture. Cette course fut, pour la beauté de Clotilde, l'occasion de briller sous un nouvel aspect aux yeux de Raymond. Amazona accomplie, elle avait, à cheval, la tournure la plus fière, la plus aisée, la plus gracieuse qu'on puisse rêver. Et elle le savait bien, aussi aimait-elle cet exercice comme on aime, en général, toute chose où l'on réussit.

On partit gaiement. Le ciel était bleu, le soleil splendide, les fronts sereins, la plaisanterie sur toutes les lèvres. Nous n'ajouterons pas : « l'insouciance dans tous les cœurs. » Trop souvent elle n'est que sur les visages. Nous voyons la surface, mais avon-nous sondé le fond ? Avons-nous pénétré les douloureux mystères cachés parfois sous les masques jans des gens du monde ?

soit aussi onéreuse : « Nous serions heureux, poursuit M. de Suret, que l'on consacraît moins de millions à créer des engins de guerre, relativement formidables aujourd'hui, inutiles peut-être demain. »

La Presse fait observer que les adversaires de la guerre trouveront dans le rapport de M. le ministre de l'agriculture sur l'épizootie contagieuse, un nouvel argument.

Il est, en effet, constaté, écrit M. Bauer, que c'est presque toujours à la suite des mouvements des armées du Nord que la peste bovine s'est répandue en dehors de son pays natal.

— **La Presse** estime que le mot « il n'y a plus de Pyrénées » est plus vrai aujourd'hui qu'autrefois : « Il n'y a plus de Pyrénées, dit M. Jauret, non point parce qu'une dynastie étrangère s'est subrepticement glissée à l'Escurial, mais parce que l'Espagne sort de sa péninsule, donne la main à l'Europe et marche désormais avec elle vers l'avenir. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, le 13 septembre 1865.

Il n'est arrivé aujourd'hui aucune nouvelle dépêche sur l'incendie de Constantinople. Ce silence télégraphique, après les sinistres nouvelles d'hier, est l'objet de nombreuses suppositions.

— L'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial ont reçu à Biarritz l'accueil le plus sympathique. Leurs Majestés se sont installées hier, à la villa Eugénie. Un grand nombre d'invitations pour les fêtes qui auront lieu la semaine prochaine ont été adressées à de hauts personnages français et espagnols. La reine Isabelle n'a séjourné que dix heures, lundi, à Biarritz, un article assez bizarre de la constitution obligeant les reines d'Espagne à ne quitter le territoire au delà de vingt-quatre heures qu'avec l'express autorisation des Cortès.

— **Le Moniteur** annonce que l'Empereur prendra le deuil de mardi 12 septembre, pour dix jours, à l'occasion du décès de S. A. Mgr le Prince Joseph Bonaparte.

— On annonce comme prochain un décret impérial conférant le titre de Duc à M. le comte Walewski.

— Mgr Darbois, archevêque de Paris, vient de recevoir de l'Empereur du Mexique le grand cordon de l'ordre de la Guadeloupe.

— Abd-el-Kader s'est embarqué hier pour se rendre en Syrie.

Pour extrait : Laytou.

LES FRÈRES DAVENPORT

Les frères Davenport n'acceptent pas le défi de M. Robin ; mais ils lui proposent une expérience dans laquelle le célèbre prestidigitateur devrait exécuter les prétendus miracles spirites. L'enjeu réciproque serait de 10,000 francs. En attendant, et sans doute pour tenir le public en haleine, les médiums américains vont donner plusieurs représentations dans la salle Herz. Le prix des places est modestement fixé à 10 et 20 francs.

Voici leur réponse adressée au *Moniteur*, et que nous reproduisons comme nous l'avons fait pour la lettre de M. Robin :

A Monsieur le Directeur du *Moniteur universel*.

Monsieur,

Nous venons de lire avec étonnement dans le *Moniteur du soir*, une lettre émanant, croyons-nous,

Excitée par la course, par l'air frais du matin, par le plaisir de se sentir belle et regardée — le duc ne la quittait pas des yeux — peut-être, enfin, par quelque émotion, quelque fièvre secrète, Clotilde pétillait d'esprit et de verve. Raymond était grave et pensif ; personne ne s'en étonnait, il était si rare de le voir autrement !

D'abord on causa tous ensemble ; puis la cavalcade se débâta peu à peu. Chacun se rapprocha tout naturellement du compagnon qu'il préférât, et lorsque, après avoir franchi la source glacée du torrent qui donne son nom à ces montagnes, la Dore, on se mit à gravir les pentes fleuries du Sancy, Raymond et Clotilde se trouvèrent chevauchant côte à côte, à quelque distance du reste de la société. Ils n'échangeaient que de rares paroles, le recueillement de M. d'Armentière avait gagné M^{lle} Erneville. Tous deux s'absorbaient dans la contemplation des sites, tour à tour gracieux ou imposants, qui se déroulaient devant leurs yeux. Car c'est chose ravissante que ces contrées agrestes où la nature, laissée libre, « s'en donne à cœur joie de se faire belle et sauvage, » comme dit quelque part un de nos grands écrivains.

A mesure qu'ils s'élevaient, l'impression devenait plus forte et plus saisissante. Enfin, arrivés au sommet, ils aperçurent à leurs pieds toute la chaîne du Mont-Dore et découvrirent ce vaste, ce magnifique paysage, comparable seulement aux vues que l'on embrasse des plus hautes cimes des Alpes. Un cri d'admiration leur échappa, suivi d'une longue et muette extase. Nous n'essaierons pas de décrire ce qu'ils ressentaient ; nous n'en donnerions qu'une trop faible idée. Eux-mêmes ne cherchaient pas à

d'un prestidigitateur, et signée Robin.

Permettez-nous d'établir tout d'abord que cette lettre n'est qu'un tissu de faits dénaturés dans le but évident de nous nuire.

Ce n'est pas la première fois que nous avons eu à subir les attaques de gens de cette profession, toujours à l'affût de la moindre occasion favorable pour occuper le public de leurs personnes en se servant de la réputation des autres. Bien des fois, depuis douze ans, nous nous sommes heurtés à des faiseurs de tours ; le cas n'est pas nouveau pour nous, et nous nous attendons à le voir se produire encore ; mais nous ne sommes pas venus d'un bout du monde à l'autre, abandonnant patrie et famille pour qu'une fois arrivés en France, il nous faille accorder de l'importance et de l'attention aux calomnies de tous les faiseurs de tours et prestidigitateurs qui se trouvent sur notre route.

Nous désirons donner aux savants et à toutes les personnes curieuses de recherches et d'investigations sérieuses et loyales, une occasion d'examiner des phénomènes qui se sont produits en présence de milliers de témoins, et qui ont été constatés par les savants les plus renommés de l'Angleterre et de l'Amérique.

La seule lecture de la lettre en question ferait hausser les épaules à toute personne sensée et équitable ; en effet, M. Robin nous enjoint, sans autre préambule, d'avoir à nous rendre chez lui, sans rétribution aucune, et d'avoir à le laisser nous traiter selon son bon plaisir, et qu'ensuite il consacra le produit de la recette aux hospices. On est toujours prodigue de l'argent des autres. Nous n'avons pas à nous opposer à la munificence de M. Robin, ni à son désir de lui donner carrière à nos dépens, et nous consentirions, pour une fois seulement, à nous rencontrer avec lui, dans les conditions suivantes, qui nous semblent des plus acceptables, en raison de leur extrême honnêteté :

1^o M. Robin déposera une somme de 10,000 fr., et, de notre côté, nous ferons le dépôt de pareille somme ;

2^o Un comité de vingt personnes notables sera nommé et nous nous présenterons devant lui ;

3^o M. Robin assistera à la séance ;

4^o Nous rendrons ce comité témoin des faits que nous avons à présenter au public dans les conditions dans lesquelles nous avons l'habitude de les produire ;

5^o M. Robin devra ensuite nous imiter exactement, en se servant des mêmes instruments que nous, et rien de plus ;

6^o Au cas où M. Robin n'obtiendrait pas exactement les mêmes résultats que nous, de la même manière, et dans le même espace de temps, il perdrait les dix mille francs déposés par lui ;

7^o Au cas où, au contraire, il réussirait, les dix mille francs déposés par nous lui seraient acquis.

Nous devons déclarer ici, en terminant, et pour mettre fin à une polémique inutile pour le moins, que si ces conditions ne sont pas acceptées, nous nous croirons parfaitement en droit de laisser sans réponse tout ce que pourrait dire ou affirmer ce trop présomptueux physicien. Et, pour justifier cette détermination, nous n'avons qu'à dire en quelques mots comment il a assisté à ce qu'il appelle nos tours d'adresse :

Une séance particulière, — une séance de jour, — nous avait été demandée par le directeur, l'administrateur, et quelques rédacteurs d'un journal dans lequel nous avions été favorablement jugés. Ces messieurs ont cru devoir amener M. Robin avec eux. La visite de ce dernier n'a pu nous surprendre, puisqu'elle nous avait été annoncée par l'un de nos invités que nous avions rencontré chez M. Bernard Desroze, avec qui nous sommes restés jusqu'à cinq heures du matin. Notre fatigue n'était donc pas feinte à midi quand a commencé cette séance parfaitement gratuite. M. Robin était notre hôte, ainsi que les personnes qui l'avaient amené ; nous l'avons traité comme tel, et c'est après cela qu'il a écrit la lettre que vous avez publiée.

Nous n'avons point cinq aides, ainsi que le prétend M. Robin ; nous sommes trois. C'est devant nous trois que se produisent les faits qu'on cherche ainsi à dénaturer, et ce sont nos trois signatures que vous trouverez au bas de cette lettre, que nous vous prions de reproduire.

Veillez agréer, monsieur, nos remerciements et l'assurance de nos sentiments distingués.

IRA E. DAVENPORT.

WILLIAM H. DAVENPORT.

WILLIAM M. FAY.

A cette lettre, M. Robin, a fait une dernière réponse insérée par le *Moniteur*. M. Robin dit qu'il n'a pas fait de jalousie de métier à l'égard

s'en rendre compte. Ils s'abandonnaient tout entiers à une émotion trop spontanée et trop puissante pour laisser place à la réflexion et à l'analyse.

L'analyse et la réflexion, d'ailleurs, ne viennent jamais que plus tard, avec le souvenir. Au moment où l'on jouit, on ne songe pas — et c'est là le bonheur — à scruter le pourquoi ni le comment de sa jouissance. Il en sera temps encore lorsque, du plaisir passé, il ne restera plus que la mémoire. En évoquer les images, en rappeler les moindres circonstances et les moindres impressions sera le renouveler, le goûter, pour ainsi dire, une seconde fois, et alors seulement on pourra le décrire.

Clotilde et M. d'Armentière avaient devancé leurs compagnons de quelques minutes. Quand plusieurs de ceux-ci, les ayant rejoints près de la pyramide carrée, se mirent à exprimer bruyamment leur enthousiasme, eux, tout émus encore et tout pénétrés de respect à ces scènes grandioses de la nature, ils leur cédèrent la place, redescendirent de quelques centaines de pas et allèrent s'arrêter à un endroit d'où le coup d'œil, un peu moins étendu, était pourtant d'une merveilleuse beauté. Ici Raymond, en quelques paroles plus éloquentes que bien des poèmes, manifesta une admiration si passionnée que Clotilde, arrachée à sa rêverie, lui dit avec surprise : « Pourtant, M. le duc, vous avez vu l'Italie ! »

— Oui, pendant mon séjour à Rome, j'ai employé tous mes congés à visiter les villes les plus remarquables et les parties les plus pittoresques de la Péninsule. J'y ai admiré bien sincèrement, bien profondément, les chefs-d'œuvre de l'art et les beautés de la nature. J'y ai ressenti parfois de vives émo-

des médiums américains. Son seul but n'a été que de réduire à néant la soi-disant intervention du surnaturel, qu'ils veulent faire entrer dans leurs exercices. Voilà pourquoi il n'accepte pas les conditions de réciprocité que voudraient lui faire les frères Davenport. — « Admettons, dit-il, que moi, qui ne suis pas exercé à ce genre de prestidigitation, je ne puisse pas le reproduire aussi aisément que des hommes dont c'est depuis douze ans l'unique préoccupation d'après leur propre aveu, s'en suivra-t-il de là que les frères Davenport aient les esprits à leur service ? Non ! Restons chacun dans notre rôle. *Sum cuique*, à chacun son lot : aux Davenport la corde, à moi les expériences de physique. »

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 9 septembre.

Paris, 13 septembre.

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu hier matin, à Biarritz, la visite S. A. le Grand-Duc de Mecklinbourg Schwerin.

Une dépêche télégraphique, parvenue dans notre ville ce matin, à 9 heures, annonce que Mgr Peschoud, évêque de Cahors, en ce moment à Vichy, est à la dernière extrémité.

Cette dépêche, qui ne laisse aucun espoir, a produit une vive émotion justifiée par le bien immense que Mgr Peschoud a fait à Cahors pendant son trop court épiscopat.

Hier encore, on recevait une lettre pleine d'espérance.

Des prières ont été demandées aux Communautés et ordonnées à la Cathédrale.

Mgr vient d'être administré. M. le Supérieur du Grand-Séminaire est auprès de lui.

L'attente d'une mort imminente a seule, nous assure-t-on, empêché d'envoyer une circulaire au Clergé et aux fidèles du diocèse.

Dernières nouvelles.

Midi 20 minutes.

Mgr Peschoud vient de rendre le dernier soupir.

L'ORPHEON DE CAHORS

Au Concours de Toulouse

L'Orphéon de Cahors vient de remporter, au Concours de Toulouse, une éclatante victoire... sans médaille. Jamais manifestation plus enthousiaste ne s'est produite en faveur de chanteurs : Six mille voix criaient : *bravo !* la salle entière du Grand-Théâtre applaudissait comme un immense tonnerre ; et cela pour quelques orphéonistes étrangers à la ville, que leur talent faisait distinguer entre quatre mille exécutants, et qui devaient à leur seul mérite ces sympathies si chaleureuses et si générales.

Le *Journal de Toulouse* rapporte ainsi le fait :

Il s'est produit dimanche, au Concours des Orphéons, dans la salle du Grand-Théâtre, un incident que nous devons signaler :

L'Orphéon de Cahors, compris au nombre des sociétés concourant à la 2^e division, a été mis hors de Concours par le Jury, parce que cette Société, peu fixée sur les règlements, a chanté, pour chœur de choix, les *Moissonneurs de la Brie*, qui lui avaient valu une médaille d'argent au Concours de Bordeaux.

Cet incident est d'autant plus regrettable que l'Orphéon de Cahors s'était fait remarquer par l'exécution supérieure du chœur imposé.

Mais que la Société chorale cadurcienne ne se décourage pas. Elle a de l'avenir ; les voix sont bonnes, bien timbrées, et n'a-t-elle pas, d'ailleurs, trouvé sa part de récompense dans les applaudissements chaleureux du public ?

tions ; mais toujours elles étaient prévues. Quelle différence avec ces impressions soudaines qui s'emparent de moi et me dominent au moment où, l'esprit tout plein d'autres pensées, je n'étais nullement préparé à les accueillir ! L'influence de l'air natal y est-elle pour quelque chose ? Je l'ignore ; mais nos montagnes de France me trouvent bien plus sensible à leurs grands spectacles que Venise, Naples ou le Vésuve.

— Cela ne tiendrait-il point, demanda Clotilde avec une tristesse subite, à ce que vous êtes dans des dispositions toutes différentes ? Pour vous, l'Italie, malgré tous ses charmes, n'était-ce pas l'exil ? Et le mot de : France ne résume-t-il pas toutes vos affections, toutes vos joies, tout votre espoir et la prochaine réalisation de vos plus doux rêves ?

— Quels rêves ? Que voulez-vous dire ? s'écria brusquement Raymond.

Elle le regarda avec une surprise profonde.

« Mon Dieu, M. le duc, si c'est vous déplaire que de faire allusion à vos projets de mariage, nous n'en parlerons plus. »

— Mes projets de mariage ! répéta-t-il avec amertume. Mes projets ! Dites donc les projets de ma famille. N'avez-vous pas compris, mademoiselle, que mon cœur y est étranger ? Sans cela, serait-ce moi ? Attendez, j'ai avec patience l'instant de revoir ma cousine ? Si je n'agis point en fiancé amoureux, c'est que je n'en suis pas un ; je suis tout bonnement un homme qu'on veut marier. »

(La suite au prochain numéro).

Sans vouloir revenir sur la décision du Jury, et tout en reconnaissant qu'il s'est très-scrupuleusement conformé au règlement, nous oserons pourtant un peu sévères les mesures prises, en cette circonstance, à l'égard de l'Orphéon de Cahors, composé d'ouvriers qui se mettent en grandes dépenses d'études, de fatigues, d'argent, et sacrifient joyeusement le salaire de plusieurs journées pour aller asseoir au loin cette belle association, orphéonique qui se développe si bien en France.

Et si, comme on le pense, l'orphéon de Cahors doit, aux bons offices de quelques Sociétés rivales sa mise hors de concours, on prévoit déjà dans cet immense et délicieux concert de fraternité et d'harmonie que l'institution orphéonique semblait promettre, des notes affreusement discordantes, et cette impression est pénible.

L'Orphéon de Cahors n'a pas eu de médaille au concours de Toulouse, c'est vrai; mais le public toulousain, bon juge en matière de chant, comme aussi la presse locale, ont proclamé à l'unanimité sa supériorité. Ces aveux valent bien une couronne!

Cahors a fait, lundi soir, à ses enfants vaincus une réception triomphale. La population a reçu aux portes de la ville les chanteurs et les a conduits, au milieu des hurrahs, à l'Hôtel-de-Ville, où M. le maire les attendait.

Dans une improvisation chalenreuse, M. Besnières a dit: « Les vœux de la municipalité vous accompagnaient, Orphéonistes, au Concours de Toulouse, où vos sérieuses études, vous assuraient le succès. Mais, un regrettable incident vous a ravi la palme. Après les émotions du Concours, vous devez vous consoler facilement de cette perte. Quant à nous, nous déclarons votre honneur satisfait et nous buvons à vos palmes futures! »

Ces paroles ont été accueillies par les cris de *Vive M. le Maire!*

Un magnifique punch a été ensuite servi aux Orphéonistes qui, touchés de cette cordiale réception, ont chanté sur la terrasse de la Mairie, le chœur imposé, au milieu des applaudissements.

Louis LAYTOU.

Un malheureux accident a mis, lundi matin, la rue de la Mairie en émoi. Deux maçons de notre ville, étaient occupés à restaurer le portail de la cour de l'hôtel-de-ville. Ils s'étaient à cet effet placés sur un échafaudage peu élevé, mais peu solide. Comme ils déposaient à leurs pieds une grosse pierre qu'ils venaient de détacher du mur, une planche casse et les deux ouvriers tombent sur le sol. La pierre, sans heureusement leur broyer le corps, comme cela pouvait parfaitement arriver, est pourtant cause de la gravité des blessures: l'un des maçons, tombant sur un angle, s'est cassé la jambe droite à la hauteur de la cheville, l'autre, heurtant aussi contre elle, a reçu d'assez fortes contusions.

On nous écrit de Luzech, que la fête du 8, a été très brillante. Les étrangers étaient en très grand nombre; ils sont rentrés chez eux entièrement satisfaits.

D'après la jurisprudence nouvellement adoptée par le Conseil d'Etat, sur l'art. 1^{er} de l'ordonnance du 15 novembre 1846, l'admission des voitures publiques et particulières dans les cours des gares des chemins de fer est de plein droit et ne doit avoir pour limite que l'étendue même des dites cours.

L'autorisation préfectorale exigée jusqu'à ce jour pour les dites voitures n'est plus nécessaire.

On nous écrit de St-Félix: Je viens porter à votre connaissance un accident qui heureusement n'a pas eu les fâcheux effets que me faisait craindre d'abord la perspective du péril auquel nous étions évidemment exposés.

Hier, le 7, vers le coucher du soleil, revenant de Montcuq, nous montions en tilbury la côte de Lebreil. Nous étions cinq avec une petite d'une dizaine d'années, et montions très-doucement, lorsque, arrivés vis-à-vis d'un précipice, le cheval fit un écart et la voiture versa. Trois restent où le premier versement a lieu, les deux autres ont sauté à terre et n'ont reçu que de légères contusions, le sixième roule au fond de l'abîme avec le cheval et le tilbury.

Le tilbury s'est brisé en partie, le cheval n'a aucun mal.

Chacun a pu regagner son domicile, distant de trois ou quatre kilomètres, sauf la mère Contois qui a été transportée chez elle dans la voiture de M. Courrech, qui s'est prêté de très-bonne grâce à cet acte de bienveillance.

Je dois dire la cause de l'écart qu'a fait le

cheval. En amont de la route, la veille, on avait extrait de gros blocs de pierre recouverte quelque peu d'une terre noirâtre, on les avait fait rouler sur la route qui, étant un simple chemin vicinal, n'est pas bien large. Ces blocs ferment un long cordon qui s'étend un peu sur la chaussée de de la route, et laisse entre lui et le précipice en aval de la route, un espace assez restreint. Le cheval eut peur du cordon de pierres noirâtres et fit subitement l'écart qui a causé notre accident. Les voyageurs verraient avec bonheur que les routes, sous quelques dénominations qu'on les classe, fussent libres de toute entrave pouvant occasionner de sérieux périls.

Tous les numéros de la loterie des beaux meubles exposés par M. Rivière au Concours régional de Cahors, et qui ont obtenu une médaille d'argent, étant épuisés, nous sommes autorisés d'annoncer que le tirage se fera incessamment. Nous aurons le soin de faire connaître, dans un de nos prochains numéros, le jour, le lieu et l'heure du tirage.

On nous écrit de Bretenoux: Le cinq septembre, un violent orage a éclaté sur la commune de Cormiac. La foudre est tombée sur la maison du sieur Bermet et a occasionné un incendie qui a tout consumé. Les pertes sont évaluées à 5500 fr. La maison n'était pas assurée.

Le lendemain un autre orage a ravagé la commune; la foudre a incendié également, la maison du sieur Boudet. La grêle a détruit complètement la récolte de blé noir.

La commune de Teysieu a été aussi ravagée par la grêle.

Hier matin, à 6 heures, les sieurs Morel propriétaire à Neuvic et Petit aubergiste, montaient les boulevards de Cahors sur une voiture à quatre roues. A un brusque tournant, la voiture verse et les deux hommes sont jetés à terre. Morel a reçu d'assez fortes contusions.

Un livre utile le *Dictionnaire de l'Art du Vétérinaire*, (prix 4 fr.) composé par M. Ch. de Bussy, vient de mettre à la portée des cultivateurs et de tous les gens du monde les connaissances les plus usuelles pour la conservation, l'amélioration et la médication des animaux domestiques.—Editeur M. Rothschild, libraire 43, rue St-André-des-Arts, Paris.

AVIS IMPORTANT.

On engage de nouveau le public à payer les contributions de toute nature avec des pièces de 50 centimes et de 20 centimes, dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai 1864.

M. GAUBERT, agent général de la *Compagnie française du Phénix*, à Cahors, a l'honneur d'informer le public que les pouvoirs donnés au sieur Rédoules en qualité de sous-agent lui ont été retirés et qu'il n'a plus, dès-lors, qualité pour contracter, renouveler ou modifier aucune assurance au nom de ladite Compagnie.

OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux: 1^o des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 9 septembre Baudel Philippe, à Larosière.
 - 10 — Rescoussié Pétronille, rue Coin-de-Lastie.
 - 12 — Valette Marie, à Arnis
 - 12 — Ilbert Gustave, Place impériale.
- Décès.*
- 10 — Irissou Victor, imprimeur, 46 ans, rue Corridor.
 - 10 — Pomier Jeanne-Geneviève, étameuse, 80 ans, rue Tapis Vert.
 - 10 — Salinié Antoinette, 44 ans, rue Impériale.
 - 13 — Matheu Jeanne, 4 an, rue du Four-St-Catherine.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 septembre 1865.

4 versements dont 1 nouveau	700 ⁰⁰
15 remboursements dont 1 pour solde	2,393 ⁴⁸

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DE LA CAUSE DE LA MALADIE DES BREBIS EN 1864-1865.

En vente chez tous les libraires.

ASPHYXIE PAR LE COUVAGE DES VINS

Tous les ans, à l'époque de la vendange, et dans tous les pays vignobles, de tristes accidents, causés par le gaz acide carbonique qui se dégage des cuves où l'on a placé la vendange, viennent plonger de nombreuses familles dans la désolation.

Cet accident se renouvelle si souvent qu'il est utile de rappeler quelques précautions bien connues, bien faciles à prendre, mais indispensables pour se garantir d'un danger si grand et si fréquent:

1^o Il ne faut jamais descendre dans un cuve où se trouve de la vendange, et à plus forte raison dans une cuve que l'on veut fouler, sans y faire descendre auparavant une chandelle allumée et fixée au bout d'un bâton;

2^o Si la chandelle s'éteint, il faut se garder d'avancer; le gaz tue un homme comme il éteint une lumière, et nul ne peut s'en garantir, quelque fort et robuste qu'il soit;

3^o Si la flamme pâlit, si elle se rétrécit, diminue ou éclaire mal, mais sans s'éteindre, il ne faut rester dans le cuve que très-peu d'instant, car on sentirait bientôt des suffocations, et, si l'on persistait à rester au milieu de ce gaz, l'asphyxie et la mort surviendraient promptement;

4^o Si la chandelle brûle dans un cuve ou à l'entrée d'une cuve comme à l'ordinaire, on peut y descendre sans crainte;

5^o Lors même que le cuve ne contiendrait pas de gaz et laisserait brûler la lumière, il est prudent, avant de descendre dans la cuve, de remuer la vendange avec un bâton pour en faire sortir le gaz. Cette précaution est surtout nécessaire si la cuve est grande et n'est pas remplie. On ne doit descendre dans une cuve que si la chandelle allumée qu'on y descend continue de brûler;

6^o Si un homme pénètre dans un cuve ou dans une cuve pour sauver un autre homme, il faut qu'il retienne sa respiration dès le moment où la chandelle s'éteint; car là où elle ne brûle plus, il y a suffocation et danger de mort si en respirant on aspire le gaz;

7^o Il n'y a pas d'autre moyen de dissiper le gaz nuisible que d'établir un courant d'air dans l'endroit où ce gaz se développe; d'activer ce courant d'air par du feu clair, allumé ou à la porte d'entrée, ou à l'un des soupoux;

8^o On peut encore jeter dans le cuve de la chaux délayée dans de l'eau, établir un ventilateur à l'une des issues, mais dans aucun cas, après et malgré l'emploi de ces divers moyens, on ne doit entrer dans le cuve qu'après y avoir présenté une chandelle et s'être bien assuré qu'elle continue de brûler sans s'éteindre ni languir.

Bulletin commercial

VINS ET SPIRITUEUX.

Les eaux-de-vie son dans le calme à l'entrepôt du quai Saint-Bernard. La consommation n'achète qu'au jour le jour, prévoyant une baisse prochaine. Les tafias, les rhums ont une vente assez contrainte, mais sans importantes affaires. Les nouvelles des grands marchés des Charentes ont signalé une demande assez active sur les eaux-de-vie rassises, mais à des prix qui sont plutôt un indice de baisse pour les produits nouveaux qu'un symptôme de hausse.

Les vins à Bercy, et à l'entrepôt sont calmes et la tendance est à la baisse. Les nouvelles des vignobles sont on ne peut plus satisfaisantes, et tout à la fois il y aura quantité, puis qualité si on est assez heureux pour pouvoir vendanger par un temps sec.

On comprend que les transactions dans tous les vignobles soient réduites à la plus simple expression. On offre beaucoup de vins de 1864, mais on ne les vend qu'avec un rabais qui atteint pour certains crûs jusqu'à 50 0/0 des prix de début pratiqués en pleine capogue.

Les futailles sont hors de prix. On offre de remplir un tonneau de vin chaud pour deux fûts vides.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits Divers.

On lit dans *la Semaine financière*: **CHEMINS DE FER SUD-AUTRICHIENS-LOMBARDS.**

Nous reparlerons encore de la brochure sur les chemins Lombards qui a excité une si étrange panique parmi une portion des actionnaires de cette Compagnie. Dans un précédent article, nous avons d'abord montré combien les assertions et les évaluations de cette brochure sont peu dignes de confiance, en signalant les erreurs grossières et si peu explicables, qu'on pourrait les croire volontaires, où tombe cet écrit dans l'estimation du coût du réseau Sud-Autrichiens-Lombards; nous avons rétabli ensuite sur des données officielles et précises en nous renfermant dans les évaluations les plus modérées, les conditions

futures de cette grande entreprise.

Nous suivrons aujourd'hui la même marche. Nous relèverons les erreurs non moins extraordinaires commises par la brochure dans l'estimation des revenus probables; nous achèverons ainsi de dévoiler la supercherie dont on a voulu rendre victimes les actionnaires des chemins Lombards. Nous indiquerons ensuite, d'après les chiffres qui ne seront point désavoués par le conseil d'administration de la Compagnie, quels seront, depuis cette année jusqu'en 1870, les éléments et la progression probable des revenus.

La brochure à l'aide de laquelle on a voulu jeter l'effroi parmi les actionnaires des chemins de fer Lombards, a été combinée pour produire une conclusion inqualifiable, exprimée en ces termes: « On sera conduit à établir ce fait déplorable, mais hors de toute contestation, que le revenu des chemins Lombards n'arrivera pas même à assurer le service des obligations lorsque le réseau sera complètement terminé. » L'auteur semble avoir compris qu'une telle exagération pourrait éveiller la défiance des lecteurs les plus crédules; aussi redoublant de hardiesse et voulant emporter d'assaut l'acquiescement de ceux qui ne sont point en mesure de contrôler ses assertions, il ajoute aussitôt: « On a pu voir que tout ce qui précède est appuyé sur des chiffres; si ces chiffres sont exacts, tout ce que nous avons dit est donc rigoureusement vrai. Or, nous avons apporté un soin trop consciencieux dans le contrôle et dans le choix de nos documents pour craindre la moindre contestation à cet égard. Au reste, ces documents sont accessibles à tout le monde; chacun peut en vérifier la source et la trouver soit dans les actes officiels, soit dans les rapports mêmes de la Compagnie. »

Nous ne savons pas de réponse plus sévère à adresser à celui qui a à affirmer, en termes pareils, son exactitude et sa véracité que de citer les lignes qui précèdent et de les faire suivre du relevé de quelques-unes des impardonnables erreurs contenues dans la brochure.

Nous avons déjà indiqué les erreurs commises dans l'évaluation du coût des chemins. Les erreurs relatives à l'appréciation du revenu ne sont ni moins lourdes ni moins choquantes.

La brochure évalue les recettes nettes du réseau complètement terminé ainsi qu'il suit:

2,645 kil. exploités donnant un revenu net de.....fr.	40.734.964
417 kilomètres à exploiter et devant donner un revenu proportionnel équivalent à.....	6.422.100
Produit net, maximum des lignes de l'Etat italien.....	14.800.000

Total général de la recette.... 61.957.064

Il y a dans ce compte autant d'erreurs que de chiffres:

1^o Le revenu net de 40,734,964 fr. ne correspond point à 2,645 kilomètres exploités, comme l'indique la brochure, mais seulement à 2,187 kilom., attendu que les lignes de l'Italie centrale et de la Carinthie, d'une longueur ensemble de 458 kil., bien que livrés à l'exploitation, ne figurent point en 1864 dans le produit net ci-dessus;

2^o L'auteur forme l'évaluation la plus arbitraire, une évaluation que rien ne justifie, en donnant le chiffre de 14,800,000 fr. comme le produit net maximum des lignes récemment acquises à l'Etat italien. Le gouvernement italien garantit sur ces lignes un produit brut de 28 millions. Or, il faut admettre qu'après quatre années d'exploitation, on arrivera avec un système d'économies bien entendu à un pourcentage d'au plus 40 pour 100 par rapport aux recettes. La Compagnie a réalisé sur d'autres points des économies d'exploitation bien plus considérables; sa propre expérience est une garantie des résultats qu'elle peut obtenir à cet égard. La ligne de Vienne à Trieste était exploitée en 1859 à 53 p. 100; en 1864, le pourcentage était descendu à 38.8 p. 100, et cette ligne comprend le Semmering et le Karst!

3^o La brochure omet totalement le revenu net annuel de 6,500,000 francs garanti à la compagnie par le gouvernement italien pour les lignes de l'Italie centrale! Que dire d'une pareille omission de la part d'un écrivain qui garantit sur l'exactitude de ses chiffres la véracité de ses appréciations, et qui ose déclarer qu'il ne craint pas la moindre contestation à cet égard!

En refaisant le compte du revenu sur les données même de la brochure redressées seulement par les rectifications que nous venons d'indiquer, voici le résultat auquel on arriverait:

2,187 kilomètres exploités donnent un revenu net de.....fr.	40.734.964
582 kilomètres à exploiter donnent un revenu proportionnellement équivalent de.....	10.840.306
293 kilomètres du Central italien garantis avec un revenu net de.....	6.500.000
Produit des lignes de l'Etat Italien.....	16.800.000

Total général de la recette.... 74.875.270

En comparant ce total à celui de la brochure, on voit que la brochure commet sur ses propres données, à l'aide desquelles elle estime le revenu de 1869, une erreur de 13 millions! Le singulier calculateur qui, pour faire croire au public que les chemins de fer Lombards ne pourraient assurer en 1869, le service des obligations, a eu recours à de pareilles altérations ou omissions, s'est jugé lui-même en disant que si ces chiffres sont exacts, tous ce qu'il a avancé est vrai, et qu'il a été trop consciencieux dans ses études pour craindre la contestation. La contestation, il l'a rencontrée. Si son étude a été consciencieuse, le public en est juge. De son propre aveu, puisque ces chiffres ne sont point exacts, rien de ce qu'il a dit n'est vrai.

Cette brochure, par elle-même, serait donc au-dessous de la discussion : elle mériterait le silence dédaigneux qui a couvert d'autres publications venues de même source, une entre autres qui prédisait la ruine des actionnaires du Nord français, et que les faits seuls se chargent de réfuter chaque jour. L'auteur, au surplus, n'est point toujours pessimiste. L'année dernière, il prenait sous son patronage l'affaire des chemins de fer méridionaux d'Italie. Nous ne voulons point contredire les destinées qu'il promettait à cette entreprise. Il y a de grands éléments d'avenir dans les lignes méridionales, et on sait que la Compagnie des chemins de fer Lombards n'eût pas mieux demandé que de les annexer à son réseau, ce qui eût assuré le crédit et le succès de l'affaire des chemins de fer méridionaux. Mais nous ne ferons qu'une observation à propos de cet adversaire si malveillant des Lombards, qui est un ami si chaud des Méridionaux. Lui qui déclame contre l'emploi des arguments moraux et des calculs appuyés sur les probabilités les mieux étudiées et les plus autorisées par les expériences antérieures, dans l'appréciation des vastes entreprises qui s'étendent sur un long avenir, — il ne s'est point fait faute d'escompter l'avenir dans son étude sur les chemins Méridionaux ; cependant il ne paraît pas plus heureux dans ses veines d'enthousiasme que dans ses efforts de dénigrement. « Nous sommes certains d'avoir démontré, dit-il en terminant cette étude, que les titres des chemins Méridionaux rapportent au moins 50 fr., d'où il suit que capitalisés à 8 p. 100, ils représentent 635 fr. » Nous constatons à regret que la cote est loin encore de lui donner raison.

Mais nous ne pouvons oublier que les actionnaires et les porteurs eux-mêmes des obligations lombardes sont exposés en ce moment à des embûches qui compromettent gravement leurs intérêts par la brochure dont nous nous sommes occupés, et qui a été répandue parmi eux avec une adresse, une libéralité, une profusion qui peuvent se passer d'épithètes. Ces intérêts sont considérables et dignes de la plus grande sollicitude : c'est, en effet, d'une entreprise de 1,150 millions qu'il s'agit. Nous croyons donc devoir nous unir à l'administration de la Compagnie pour achever de rassurer les esprits ébranlés en rétablissant les perspectives de cette entreprise sur des bases solides et modérées. Ce que demandent les actionnaires, c'est un aperçu probable du revenu pour les années qui courent de 1865 à 1870. Voici cet aperçu d'année en année :

Le revenu de 1865 s'établira sur les bases suivantes :

Produit brut de l'ancien réseau	68.000.000
Produit du réseau italien de l'Etat, au moins.....	15.000.000
	83.000.000
A raison de 63 p. 100, le produit net sera....	52.300.000
Garantie du Central italien.....	6.600.000
	58.800.000
Intérêts et amortissements des obligations.....	28.000.000
D'où il faut déduire les intérêts du capital engagé dans les lignes en construction.....	3.500.000
	24.500.000
	34.300.000

Somme nécessaire pour distribuer 40 fr. par action, réserve comprise..... 34.250.000

Reste..... 3.050.000

Disponible pour frais généraux, impôts et mise en état du réseau italien. On peut estimer sur cette base le revenu des années subséquentes : D'une part, en augmentant la recette brute de 4 p. 0/0 par an, en comptant à 25,500,000 (leur chiffre total), les produits du réseau de l'Etat, qui n'ont profité à l'exercice 1865 que pour une portion de l'année, et en tenant compte des lignes nouvelles mises successivement en exploitation pour les chiffres que nous avons indiqués dans notre précédent article ; En augmentant, d'autre part, les charges du montant des intérêts, des obligations progressivement émises.

Nous ne recommencerons point cette analyse détaillée, pour chaque année, de peur de fatiguer les lecteurs par d'inutiles répétitions de chiffres. Mais nous réunissons l'ensemble et les résultats généraux de ce mouvement dans le tableau suivant, dont nous avons expliqué les éléments et qui parlera plus promptement et plus clairement aux esprits.

Produits nets	Charges	Reste disponible pour frais généraux, impôts et mise en état du réseau italien.
1865 58.800.000	24.500.000	34.250.000
1866 70.050.000	32.200.000	37.850.000
1867 72.870.000	38.200.000	34.670.000
1868 81.850.000	45.000.000	36.850.000
1869 84.900.000	47.500.000	37.400.000
1870 88.000.000	47.500.000	40.500.000

Mise en état du réseau italien de l'Etat..... 17.700.000

Reste pour frais généraux et impôts..... 15.370.800

Il n'y a dans ces calculs que deux hypothèses : la première que les produits s'accroîtront chaque année en moyenne de 4 p. 100 pendant cinq ans ; la seconde, que le placement des obligations restant à émettre se fera au cours de 250 fr.

La première hypothèse est des plus modérées ; elle est autorisée par toute l'expérience des chemins de fer ; elle serait plus qu'à moitié réalisée par le simple retour des lignes exploitées en 1862 aux produits de la même année.

La seconde hypothèse est celle dont les détracteurs des Lombards s'acharnent à empêcher la réalisation. Nous ne craignons point de prédire

que ces malveillants efforts seront impuissants. Quand le solde des obligations serait émis à 240 fr., les charges définitives ne seraient augmentées que d'un million.

Mais on ne parviendra point à donner longtemps le change au public sur le crédit de cette Compagnie. Il y a eu de notre temps bien peu de grandes entreprises qui aient été conçues, combinées et conduites avec plus de prévoyance, plus de vigilance, plus de précautions pour assurer le rénumération des capitaux engagés ; il en est peu aussi qui ne soient appuyées sur d'aussi puissantes forces financières. Le public sait et comprend tout cela, et il le comprend mieux encore, si c'est nécessaire, par la démonstration que la Compagnie est en état de faire de sa puissance financière dans des circonstances que quelques-uns voudraient lui rendre difficiles, et par les témoignages et les exemples de confiance dans son crédit que donneront les capitalistes et les banquiers qui en sont les appréciateurs les plus clairvoyants et les juges les plus compétents.

EUGÈNE FORCADE.

Préservatifs du choléra. — Quoique le choléra n'ait pas franchi le littoral de la Méditerranée et qu'il ait même diminué d'une manière très-sensible dans les quelques villes où il s'était déclaré, la Société épidémique de Londres a tenu, le 22 août, une réunion dans une des salles de l'association de la science sociale, pour examiner les meilleurs moyens d'arrêter la propagation du choléra.

Le docteur Greeslow, dit une correspondance, a donné lecture d'un mémoire où il a passé en revue les causes qui favorisent l'extension du fléau. C'est en premier lieu la saleté des rues, des habitations et des personnes, l'accumulation des matières organiques en dissolution, le mauvais air, le manque d'eau.

Le conseil de santé a publié quelques considérations qui peuvent avoir leur utilité ; la première, c'est que le choléra n'est pas contagieux et qu'il n'y a donc aucun danger à donner des soins aux malades, à les toucher à rester dans leur chambre ; la seconde, c'est de tenir les maisons, les logements dans l'état de la plus sévère propreté de ne tolérer la présence d'aucun ordre, de renouveler l'air, de faire de fréquentes ablutions, d'éviter les refroidissements ; ensuite si les premiers symptômes se déclarent, de faire des lotions externes avec du chlorate de chaux et de boire un demi-verre d'eau-de-vie ou de prendre un quart de gramme de morphine en attendant la prescription que le médecin ordonnera à son arrivée.

Pour extrait : A. LAYTON.

— 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement, par la délicieuse Revalessière Du Barry, qui guérit sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, gastrites, gastralgies, constipations, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins intestins, l'haleine, échauffements, foie, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 1/2 kil., 4 fr. ; 1 k., 7 fr. ; 2 k., 12 fr. ; 4 k., 22 fr. ; 6 k., 32 fr. ; 12 k., 60 fr. — Du Barry place Vendôme, 26, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol ; — Vinel, et tous pharmaciens et épiciers.

Abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge

Etude de M^e HEBRARD, avoué à Gourdon.
Vente sur licitation.

Le 1^{er} octobre 1865, à midi, en l'étude de M^e Fournié, notaire à Souillac, il sera procédé en la vente, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit, et dépendants de la succession de Jean Vitrac :
1^o Une Maison, située dans la ville de Souillac, n^o 486, sect. E ; mise à prix 3,000 fr.
2^o Une vigne, à Blassac, section E ; mise à prix : 700 fr.

MÊME ÉTUDE.

Par jugement du tribunal de Gourdon du 31 août 1865, la dame Anais Garrigue, épouse Jean-Louis Campagne, vétérinaire à Souillac, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Etude de M^e LAGRANVILLE, avoué à Gourdon.

D'un jugement du tribunal de Gourdon, rendu le 29 août 1865, il résulte que la dame Claire Labarthe a été déclarée séparée de biens d'avec son mari Antoine Couderc, d'Ussel.

Tribunal de commerce de Souillac.

AVIS. — Faillite Cornil Thibault, liquoriste à Martel. La seconde réunion pour la vérification des créances est fixée au 28 du courant.
(Extrait du *Gourdonnais*, n^o 962.)

Etude de M^e BOUSQUET-PONTIÉ, avoué à Figeac.

Vente par suite de surenchère.

Le 31 août 1865, jour de jeudi, par-devant et en l'audience du tribunal civil de Figeac, a eu lieu la vente des biens dépendant de la succession vacante de Jean Terral, en son vivant ouvrier aux forges, demeurant à Décazeville. Lesdits immeubles ont été adjugés aux mariés Mazarguil, poursuivants, moyennant le prix de 50 francs, outre les charges.

Par acte fait au greffe, le sieur Victor Bladou, demeurant à la Grassette, commune du Bouissou, a fait une surenchère du sixième, et en a élevé le prix à soixante fr., outre les charges.

Par suite de cette surenchère, la nouvelle mise à prix desdits immeubles formant un seul lot et se vendant en bloc, aura lieu sur la mise à prix de soixante francs, par-devant et en l'audience du tribunal civil de Figeac, le 2 octobre 1865, jour de lundi, à neuf heures du matin.

MÊME ÉTUDE.

Le 31 août 1865, jour de jeudi, par-devant et en l'audience du tribunal civil de Figeac, a eu lieu la vente des biens du sieur François Boutarie, tonnelier, demeurant à Figeac. Ces immeubles ont été adjugés à M^e Bousquet-Pontié, avoué, qui a été commandé en faveur du sieur Vernet, poursuivants, moyennant le prix de huit cent dix francs, outre les charges.

Suivant acte fait au greffe, le 7 septembre courant, Jean-Pierre Granier, menuisier, demeurant à Figeac, a fait une surenchère du sixième et en a élevé le prix à 946 fr., outre les charges.

En conséquence, la nouvelle adjudication aura lieu par-devant et en l'audience du tribunal civil de Figeac, le 2 octobre 1865, jour de lundi, à huit heures du matin.
(Extrait de *l'écho du Quercy*, du 9 septembre 1865.)

BULLETIN FINANCIER.

11 septembre 1865

au comptant :	Dernier cours.	Hausse	Baisse
3 pour 100.....	69 22	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 25	»	»
	12 septembre		
3 p. % emprunt de 1864.....	69 30	»	»
4 1/2 pour 100.....	98 25	»	»
	13 septembre		
3 pour 100.....	69 50	»	»
4 1/2 pour 100.....	97 00	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON.

A LOUER
UN GRAND ET JOLI MAGASIN
situé rue du Lycée, maison Audoury.
Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux.
S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Granion, à Cahors.

LIQUEUR DES MOINES BENEDICTINS
del'Abbaye de Fécamp



Cette liqueur, qui date de 1510, est tonique, anti-apoplectique et digestive. Les plantes salutaires qui la composent en font un des meilleurs préservatifs contre les affections épidémiques.

A. LEGRAND aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).
Maison à Paris, 40, rue Vivienne.
Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.

A VENDRE
L'ÉTUDE D'HUISSIER
Du Canton de Labastide-Murat, (Lot).
S'adresser directement, à M. Caminade, Luissier, à Labastide-Murat.

GUÉRISON RADICALE
HERNIES
par la méthode de feu PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire).

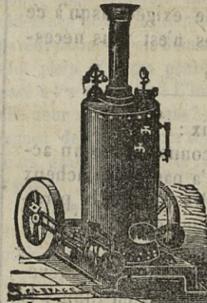
A LOUER
UN GRAND APPARTEMENT
ayant onze pièces de plain-pied au 1^{er} étage, situé rue du Portail-au-Vent.
S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. **Prix modérés.**

LE PETIT J^{ne}
Rue de la Liberté, à Cahors.
ÉPICERIES | CRISTAUX
COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES ET HUILE
DE
PETROLE

LE MAGASIN D'ÉDUCATION
ET DE RÉCRÉATION
ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACÉ, auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain*, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.
Le *Magasin d'éducation et de récréation* paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

PETITE MACHINE A VAPEUR INEXPLOSIBLE
CHAUDIÈRE SANS TUBES NI BOUILLEURS.



Ce moteur résout le problème si longtemps cherché de la force économique à domicile et à la portée de tous.
Il fonctionne déjà dans toutes les industries : Imprimeries, Chocolateries, Moulins, Briqueteries, Fermes, etc., etc.
On l'emploie aussi dans les châteaux pour élever les eaux d'arrosage.

Cette machine ne demande pas de frais d'installation.
On peut y brûler toute espèce de combustible.
Elle peut être conduite par tout le monde.
Elle est d'une grande simplicité et d'une solidité à toute épreuve.
Son entretien est nul.
Nous livrons franco à domicile et nous garantissons.

PRIX DU MOTEUR INEXPLOSIBLE

Modèle N ^o 1, force 1 cheval.....	1,900 fr.
Modèle N ^o 2, force 2 chevaux.....	2,600 fr.
Modèle N ^o 3, force 3 chevaux.....	3,500 fr.
Modèle N ^o 4, force 4 chevaux.....	4,000 fr.
Modèle N ^o 5, force 5 chevaux.....	4,500 fr.
Modèle N ^o 6, force 6 chevaux.....	5,000 fr.

Rendu et monté à domicile dans toute la France.
H. MARINONI et CHAUDRÉ, constructeurs, 67, rue de Vaugivard, Paris.

AVIS
A vendre, ensemble ou séparément, un CHEVAL et une jolie petite VOITURE américaine à six places, légère, élégante, très-solide et presque neuve ; s'adresser à M. Séval, carrossier à Cahors.

Rasoir double cimenté
Prix : 5 fr. la paire.
Chez BAYLES, J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors.
Le propriétaire-écrivain, A. LAYTON.